

Bastien Cazals interdit d'expression publique

Bastien Cazals, enseignant du primaire en résistance, est interdit de parole publique. La fédération SUD éducation lui apporte son soutien et dénonce ce nouveau pas de l'administration dans la répression. Nous reproduisons ci-dessous le communiqué du mouvement des désobeisseurs.

Atteinte à la liberté d'expression des enseignants !

Communiqué 26.06.2009

Après les convocations en commission disciplinaire d'Erwan Redon et Alain Refalo, prévues les 7 et 9 juillet, c'est maintenant la liberté d'expression qui est bafouée : Bastien Cazals, enseignant du primaire en résistance déjà sanctionné de 36 jours de retraits sur salaire, a reçu un courrier de l'Inspecteur d'Académie de l'Hérault, daté du 23 juin, lui intimant l'ordre de ne plus communiquer avec aucun media pour tout sujet ayant rapport avec ses fonctions.

Après des sanctions financières aussi arbitraires que disproportionnées et de nombreuses tentatives médiatiques de discrédit, **l'administration n'hésite donc pas à bâillonner purement et simplement - de surcroît pour une durée illimitée ! – les citoyens qui le dérangent** parce qu'ils n'adoptent pas la pensée unique.

Pourtant, l'article 6 de la loi du 13 juillet 1983 affirme que "la liberté d'opinion est garantie aux fonctionnaires" et, dans sa tribune publiée dans Le Monde du 1er février 2008, Anicet Le Pors, ancien ministre de la Fonction Publique ayant conduit l'élaboration du statut général des fonctionnaires entre 1981 et 1984, affirme que le statut des agents publics "ne leur impose pas d'obligation de réserve".

De plus, selon l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 – qui vaut pour les fonctionnaires comme pour tout citoyen, "nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi".

C'est donc là un nouveau pas, très alarmant, vers le rétrécissement des libertés individuelles !

Le recours au Tribunal Administratif de Montpellier engagé par Bastien Cazals contre les décisions de retraits de salaire, et pour lequel une audience est prévue le 6 juillet à 15h, n'est probablement pas étranger à cette **nouvelle démonstration d'autoritarisme scandaleux**, autoritarisme dont le développement inquiétant est décrit avec précision dans un récent texte de Pierre Frackowiak, Inspecteur honoraire de l'Education nationale.

Mouvement des enseignants du primaire en résistance pédagogique

<http://resistancepedagogique>.